

# PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS DU LUNDI 14 DÉCEMBRE 2012, A 19H30 A LA SALLE DES SPECTACLES DE COUVET

---

**Présidence** : M. Bernard Rosat (PS).

Le président ouvre la séance à 19h30 et souhaite la bienvenue à chacun. Il remercie la presse et les spectateurs pour leur présence. Afin d'être en conformité avec notre règlement général, il demande au chancelier de bien vouloir procéder à l'appel.

---

## 1. APPEL

**Présents** : 28 membres, puis 30 dès l'arrivée de Simon Eschler et Philippe Leemann.

- *Pour le PLR* : Alfred Bigler ; Christophe Calame ; Denis Cherbuin ; Simon Eschler (*dès 19h45*) ; Hans Peter Gfeller ; Philippe Leemann (*dès 20h00*) ; Sandra Menoud ; Laurent Patthey ; Jean-Michel Rossetti ; Claude Schick et Pierre-Alain Wyss.
- *Pour le PS* : Olivier Berthoud ; Jean-Pierre Cattin ; Gabriel Cimenti ; Pierre-Alain Devenoges ; Nathalie Ebner Cottet ; Alban Gashi ; Manuel Gonzalez ; Ion Karakash ; Frédéric Mairy ; François Oppliger ; Bernard Rosat ; Sven Schwab et Loris Vuilliomenet.
- *Pour le POP* : Amanda Ioset.
- *Pour Les Verts* : Sergio Santiago et Marie-France Vaucher.
- *Pour l'UDC* : Jean-Paul Chédel ; Paul-André Matthey-Doret et Alexandre Willener.

**Excusés** : 11 membres, puis 9 dès l'arrivée de Simon Eschler et Philippe Leemann.  
Daniel Dreyer (PLR) ; Johana Eidam Vautherot (PLR) ; Christelle Gertsch Macuglia (PLR) ; Nicolas Stauffer (PLR) ; Romain Jeanneret (PS) ; Philippe Vaucher (POP) ; Loïc Frey (UDC) ; Laurent Kramer (UDC) ; Claude-André Perrin (UDC).

**Absents** : 2 membres - Eric Demarchi (PLR) ; Mathieu Wyttenbach (PLR).

**Majorité absolue** : 16 voix

Les 5 conseillers communaux, le chancelier et la chancelière-adjointe sont présents, ainsi que 10 spectateurs.

Le président rappelle ensuite l'ordre du jour qui se présente comme suit :

1. Appel
2. Correspondance
3. Budget 2013
  - a) Examen du budget de fonctionnement et des investissements
  - b) Délégation du Conseil communal des pouvoirs permettant de procéder aux transactions immobilières découlant des travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2013
4. Communications du Conseil communal
5. Motions propositions et projets d'initiatives communales
6. Résolutions

## 7. Interpellations et questions

Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, le président le considère comme accepté.

---

## 2. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'est parvenue au Bureau du Conseil général.

---

## 3. BUDGET 2013

### A) EXAMEN DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT ET DES INVESTISSEMENTS

Avant de céder la parole aux rapporteurs des groupes, le président la laisse préalablement au chef de dicastère de l'économie, des finances et de l'intégration sociale (DEFI), puis au président de la commission de gestion et des finances (CGF).

Il informe qu'en l'absence de M. Frey (UDC), c'est M. Willener (UDC) qui fonctionnera comme questeur. Il rappelle aux questeurs de ne pas oublier de se compter mutuellement et remercie Mme Ioset (POP) de ne pas oublier de prendre en compte la voix du secrétaire du Conseil général.

M. Karakash (cc) relève que le CC est relativement satisfait de son projet de budget puisqu'il présente un déficit modéré de moins de 1 % des revenus selon les chiffres imprimés. Un résultat qui est tout à fait acceptable et fort éloigné de la limite fixée par le règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances. Ceci est un motif de satisfaction, parce qu'il n'a pas été évident d'élaborer un budget qui aboutisse à ce résultat. Une satisfaction qui est toutefois doublée d'une certaine inquiétude par rapport aux tendances négatives qui s'amorcent et qui vont selon les analyses du CC s'accroître durant les années à venir. En particulier si la commune ne devait pas réussir à relever le défi du développement qui l'attend, comme le CC l'a déjà largement relevé dans le cadre de son programme de législature. La commune est quelque part condamnée à se développer si elle veut pouvoir faire face aux tendances qui s'annoncent durant les prochaines années.

Il relève qu'au moment de l'élaboration de ce budget, de grandes incertitudes planaient sur les reports de charges en discussion au niveau cantonal. La situation est depuis peu clarifiée puisque le Grand Conseil a tranché. Finalement pour le budget 2013, le CC est parvenu, avec le concours de la Députation, à obtenir le maintien de la péréquation verticale. Il s'agit d'un enjeu important, car c'était une suppression durable qui était proposée par le Conseil d'Etat. Il s'agit donc d'une bonne nouvelle. Les reports de charges qui grevaient le budget 2013 de la commune ont également été refusés par le Grand Conseil ce qui constitue une satisfaction pour le budget communal.

Par contre un élément nouveau est intervenu, il s'agit de l'indexation négative partielle des salaires (à hauteur de la retenue obligatoire) de la fonction publique qui a été décidée pour les employés de l'Etat et que le CC applique par analogie. Cette mesure a un effet péjorant pour le budget qui s'élève à un montant net de fr. 138'000.-. Val-de-Travers appliquera les mêmes dispositions que l'Etat qui impliquent donc une petite péjoration au budget 2013. Par rapport au niveau d'incertitude que représente d'autres lignes du budget, notamment celles qui concernent les recettes fiscales et en regard du nombre important de rubriques qui sont touchées par cette décision, le CC a renoncé à amender le budget. En effet, 135 lignes budgétaires sont directement touchées par cette mesure, avec des impacts indirects sur les refacturations et les subventions notamment. Le CC a préféré procéder à une évaluation de l'impact net. Il est vrai que fr. 138'000.- sur l'ensemble du budget communal ne justifiaient pas aux yeux du CC de reconstruire l'ensemble du document.

M. Eschler (PLR) prend place au sein de l'Assemblée à 19h45.

M. Karakash relève par contre qu'il s'agit d'une moins bonne nouvelle en ce qui concerne l'ampleur des reports de charges qui ont été décidés par le Grand Conseil et qui impacteront les budgets et comptes communaux en 2014 et 2015. Ces reports auront des effets considérables puisqu'il a notamment été décidé que les subsides aux assurances maladies qui sont versés aux bénéficiaires

de l'aide sociale seraient prélevés dans le pot commun auquel les communes contribuent à hauteur de 60 %. Cela implique une charge nette supplémentaire de l'ordre de fr. 250'000.- pour l'exercice prochain et de fr. 500'000.- pour l'exercice suivant. Ce sont des montants relativement élevés qui s'ajoutent à un autre report de charge qui était en discussion concernant l'aide sociale versée aux réfugiés. Ce dernier a finalement légèrement été réduit mais aura un impact durable d'une centaine de milliers de francs. A noter que l'aide sociale versée aux demandeurs d'asile était jusqu'à présent prise en charge intégralement par le canton.

Il ajoute que, contrairement aux années précédentes où les communes étaient toujours parvenues à limiter durablement les reports de charges et à en diminuer également le montant global, les démarches entreprises concernant la péréquation verticale notamment constituent un demi-succès. La principale partie de ces reports de charges étant de nature temporaire, l'idée est de trouver des compensations provisoires relatives à la prise en charge de ces dépenses, que ce soit à travers des opérations de bouclage des prochains comptes si le résultat le permet ou à travers des dissolutions de réserves. Ce procédé permettra de ne pas faire fluctuer les budget et comptes de fonctionnement tel un yo-yo.

Concernant la part du budget de fonctionnement qui est maîtrisée, il indique qu'il y a 3 types d'éléments à considérer comme marquants :

✓ *Les effets des réorganisations et de l'optimisation dans différents secteurs.*

Les effets de ces réorganisations sont cette fois présents sur l'année complète, alors qu'ils ne l'étaient que sur une partie du précédent budget notamment pour la police locale, la défense incendie, le cercle scolaire, le Centre sportif et la piscine des Combes.

Des modifications relativement importantes ont été intégrées, que ce soit au niveau du plan comptable ou des montants liés à de nouvelles organisations qui sont soit déjà en place et qui déploient leurs effets ou qui sont prévues d'être mises en œuvre dans le courant de 2013.

✓ *Les domaines dans lesquels une amélioration des prestations est enregistrée.*

C'est le cas notamment pour l'accueil pré et parascolaire, compte tenu des nouvelles dispositions cantonales en vigueur. L'extension du système subventionné implique qu'une offre communale limitée en place d'accueil n'a plus pour conséquence de freiner les dépenses. Tenant compte que l'offre d'accueil pré et parascolaire contribue directement à l'attractivité démographique et à l'amélioration du taux d'emploi, la volonté politique est d'œuvrer à ce que la totalité de la demande soit couverte de la manière la plus efficiente.

C'est le cas également dans le domaine des transports publics avec la création de plusieurs liaisons passant par la commune. Il pense notamment à la nouvelle ligne de bus reliant le Vallon en moins d'une heure à la ville de La Chaux-de-Fonds en passant par Les Ponts-de-Martel. Cette amélioration de desserte est traduite par une augmentation de la ligne budgétaire qui concerne les transports publics.

Et enfin le développement de 2 nouveaux ateliers au sein du programme d'insertion professionnel d'Ecoval. Cette amélioration est réjouissante, même s'il est à noter que ce service n'est pas à charge communale puisqu'il est entièrement financé par l'Etat. Ces nouveaux ateliers touchent les domaines de l'horlogerie et de la menuiserie. Leur création engendrent des modifications importantes dans le budget, via une hausse des dépenses qui sont couvertes par une augmentation parallèle des subventions cantonales.

✓ *Les pertes de revenus et les nouvelles charges liées à des décisions cantonales.*

Il pense aux effets des réformes fiscales des personnes physiques et morales notamment ou encore aux changements liés à l'accueil de l'enfance. Dans ces 2 domaines, il s'agit des effets de décisions cantonales que le CC a soutenues et qu'il ne regrette pas. Par contre, ce qu'il déplore, c'est l'augmentation marquante des dépenses d'aide sociale qui fait suite en partie aux effets durables de la nouvelle loi sur l'assurance chômage et en partie aussi à la dégradation de la situation économique. En effet, de nombreuses difficultés sont rencontrées dans l'insertion des demandeurs d'emploi de la région, à mettre en parallèle aussi avec le projet de développement de 2 nouveaux ateliers à Ecoval.

M. Karakash souligne qu'il s'agit du deuxième meilleur budget de l'histoire de la commune, tout en rappelant que le budget 2012 prévoyait une situation d'équilibre. Même si ce n'est pas le cas chaque année, cela n'a pas empêché notre commune de boucler dans les chiffres noirs chaque exercice. Le CC espère évidemment aussi bénéficier de bonnes surprises en 2013.

Au niveau du budget des investissements, il explique que de nombreux projets sont à mettre en lien avec le programme de législature et la volonté de réussir le développement économique et démographique de Val-de-Travers :

- ✓ Des réaménagements d'espaces publics,
- ✓ Des démarches d'assainissement énergétique,
- ✓ Le projet touristique « Maison de l'absinthe »,
- ✓ Une centrale pour le service des ambulances,
- ✓ Des améliorations d'infrastructures,
- ✓ Des nouveaux équipements,
- ✓ Une démarche de promotion économique et démographique.

Une partie de ces crédits sont à l'ordre du jour de la prochaine séance du Législatif et sont déjà intégrés dans le budget des investissements. Ce dernier est relativement ambitieux et cela ne sera pas forcément le cas chaque année.

Pour revenir aux perspectives financières à moyen et long terme qu'il déjà évoqué plus haut, il tient à souligner que le plan financier fait apparaître un probable dépassement du frein au mécanisme de maîtrise des finances dès l'exercice 2014. Ces prévisions ont incité le CC à décider d'entreprendre un nouveau programme d'optimisation financière durant l'exercice 2013, avec un objectif d'amélioration durable de fr. 500'000.- (charges nettes). Il explique que le CC a déjà fait cet exercice en 2010 avec un premier programme relativement conséquent et indique que cet objectif ne sera pas évident à atteindre. Le CC s'y attèlera avec le concours des services communaux qui, à son avis, font un excellent travail dans une logique de parcimonie exemplaire. Ce travail sera également exécuté avec l'appui du Conseil général au travers de la CGF. Le CC souhaite anticiper les perspectives financières qui attendent notre commune afin d'attaquer cette législature de manière sereine et en restant confiant dans l'objectif de rester dans les limites fixées par le frein au mécanisme.

Pour terminer, M. Karakash indique que le CC s'opposera à tout amendement qui péjorerait le résultat du budget de fonctionnement. En effet en collaboration des services communaux, il a dû procéder à un certain nombre de restrictions assez importantes pour parvenir au résultat budgétaire présenté. D'autre part, il estime qu'il n'est pas encore temps d'ouvrir les cordons de la bourse, compte tenu du programme d'assainissement qui l'attend.

M. Devenoges (PS) s'exprime en tant que président de la CGF : « Vous avez reçu le rapport de la CGF, je ne vais donc pas le lire intégralement, me contentant de donner quelques éclairages sur certains points particuliers.

*La première des choses à dire, c'est que la CGF approuve dans sa majorité le budget 2013 et émet donc un préavis positif. Parmi les points à relever - et M. Karakash y a largement fait écho - les incidences des décisions cantonales ont préoccupé les commissaires. Au moment où elle a dû préavisier le budget, ces incidences pouvaient atteindre un montant d'environ fr. 700'000.- et péjorer le budget si toutes les décisions allaient dans le même sens, jusqu'à la limite du frein à l'endettement. Heureusement vous l'avez appris par la presse et M. Karakash l'a confirmé, toutes les décisions n'ont pas été dans le même sens pour les communes et le budget n'est pas péjoré d'autant.*

*Un autre point que j'aimerais mettre en évidence, c'est la création de poste. La CGF demande de modifier la pratique lors de la création de nouveaux postes. Elle a été confrontée à cette question lors de l'examen du budget notamment lié à la création d'un poste d'agent de sécurité local et à la création d'un poste de commandant des sapeurs-pompiers. En réalité, la CGF souhaite que le CC « tienne compte » de son préavis s'il est négatif, soit en renonçant à son projet de création de poste, soit en présentant le projet devant le Conseil général. La CGF a demandé que le règlement communal soit adapté dans ce sens.*

*Un autre point qui a été discuté en séance de la CGF et qui a été approuvé par une majorité concerne un amendement qui demande une augmentation de la contribution de la commune au Centre culturel du Val-de-Travers. J'y reviendrai lors de l'examen de détail. »*

Le président ouvre la discussion générale.

M. Wyss (PLR) fait l'intervention suivante : *« C'est avec intérêt et précision que le groupe PLR a étudié le budget 2013 pour en sortir les conclusions suivantes :*

*Avant d'aborder le détail du budget, c'est la situation économique de la commune et de la région qui nous préoccupe. Comme le CC, nous constatons que le taux de chômage de la région repart à la hausse et que le coût de l'aide sociale est très fortement en hausse lui aussi. Des emplois sont régulièrement créés mais la commune doit orienter au mieux ses offres de formation ou de reconversion. Il faut former les personnes, utiliser au mieux la réinsertion sociale au travers des institutions qu'elles soient propriété de la commune ou financées par elle. Ce point est très important, nous allons devoir nous remettre en question et réagir très rapidement à l'évolution de la demande. Nous aurons l'occasion d'en rediscuter très prochainement.*

*Comme dans toutes entreprises, les charges de la commune sont très impactées par la masse salariale. C'est un point fondamental qu'il faut maîtriser. Même avec une diminution des salaires, la masse salariale augmente toujours, nous enjoignons l'Exécutif à mettre un point d'honneur à cet élément spécifique. Il en va de même pour les heures supplémentaires des responsables ou cadres de la commune. Il est urgent, pour le groupe PLR, de mettre un terme à la semaine de 40 heures pour ces employés à responsabilité, leur fonction et leur statut doivent correspondre à une réalité et un management par objectif sans avoir à comptabiliser des heures supplémentaires. Les cadres doivent arrêter de timbrer et ne pas compter leurs heures, cela nous paraît normal.*

*Concernant les postes supplémentaires présents au budget (commandant des pompiers et agent de sécurité), ils seront discutés en CGF. Le groupe PLR n'est pas unanime sur la question car si la reprise de certaines tâches effectuée par Police neuchâteloise est discutable, nous ne voulons pas d'un agent avec pour mission de contrôler et d'amender les zones bleues.*

*En résumé, le groupe PLR est majoritairement favorable à ce budget mais il tient à rappeler quelques points importants :*

- ✓ Nous n'accepterons pas de déroger aux mécanismes de frein aux dépenses et à l'endettement. Nous estimons qu'il y a encore des charges qui sont des choix politiques pour la commune sur lesquelles nous avons encore le pouvoir de décider.*
- ✓ Nous n'accepterons pas d'augmentation de la fiscalité. Nous avons souhaité une diminution de la fiscalité, nous continuerons d'agir dans ce sens. Il est également difficile à accepter pour notre groupe un programme de législature qui place le citoyen de Val-de-Travers au cœur des préoccupations il y a quelques mois et qui aujourd'hui prévoit de lui infliger encore plus de taxes, notamment celle sur l'épuration. Et de surcroît quand ceci est vulgairement exprimé dans le rapport, parlant de faire passer le contribuable à la caisse...*
- ✓ Nous n'accepterons pas de nouvelles dépenses dans ce budget. »*

M. Mairy (PS) s'exprime à son tour : *« Bien qu'il présente un résultat déficitaire, le budget 2013 de Val-de-Travers n'est pas de nature à nous inquiéter outre-mesure. La conjoncture est difficile, les communes sont soumises à de fortes pressions, et dans ce contexte le travail du CC et des services de l'administration communale est à saluer une nouvelle fois.*

*Nous nous réjouissons des choix forts qui marquent ce budget dans 3 domaines :*

- ✓ L'accueil parascolaire, qui permet à Val-de-Travers de se distinguer de nombreuses collectivités et de mettre en avant cet atout dans une perspective de promotion démographique de la région ;*

- ✓ *Les transports publics, avec le développement d'une nouvelle liaison par bus entre Fleurier et Les Ponts-de-Martel ;*
- ✓ *Enfin, l'insertion professionnelle et le développement du projet-pilote que représente Ecoval.*

*Parmi les réorganisations entreprises par le CC, nous constatons avec satisfaction les efforts portés pour offrir une meilleure lisibilité comptable du Centre sportif régional et de la Piscine des Combes, 2 infrastructures de qualité qui représentent des atouts importants pour Val-de-Travers et des dépenses elles aussi conséquentes. A ce sujet, il nous semblerait opportun que le CC réfléchisse à la mise en place d'une commission concernant ces infrastructures. Dans un même ordre d'idée, une commission pour les crèches et l'accueil parascolaire nous semblerait elle aussi présenter un intérêt. L'objectif n'est évidemment pas de restreindre le champ d'action de l'Exécutif et des services concernés, mais de les accompagner dans les réflexions à venir dans des domaines qui touchent de près la population.*

*Nous remercions par conséquent le CC de l'attention qu'il accordera à cette proposition. Je n'entrerai pas ici plus avant dans l'examen du budget, ce qui sera fait lors de son examen de détail.*

*Je précise toutefois que la qualité des réponses aux questions de nos commissaires à la CGF nous ont permis d'appréhender au mieux le budget présenté et que nos questions ce soir seront dès lors limitées.*

*Je me permettrai toutefois de regretter comme chacun l'augmentation de l'aide sociale à charge de la commune. Un regret évidemment quant aux personnes touchées par cette situation, toujours plus nombreuses. Un regret aussi quant aux choix politiques qui ont favorisé cette situation, laquelle est intimement liée à la révision de la loi sur l'assurance chômage en 2010, laquelle révision a eu pour conséquence de transférer un grand nombre de chômeurs vers l'aide sociale, dont le coût est davantage supporté par les communes que le chômage. Une loi qui avait été combattue par la gauche et que les Vallonniers avaient massivement rejetée, mais dont ils supportent aujourd'hui doublement les conséquences.*

*Enfin, nous avons pris note de l'engagement prévu d'un assistant de sécurité et d'un commandant au centre de secours, et nous rejoignons la CGF dans sa demande de précision à apporter à son fonctionnement, qui lui permettra de jouer un rôle accru face à la création de tels postes liés à un budget déjà accepté. En conclusion, le groupe socialiste acceptera l'entrée en matière, ainsi que le budget qui lui est présenté et il se montre défavorable aux amendements qui sont présentés. »*

*M. Willener (UDC) prend la parole : « Le groupe UDC qualifie ce budget de mauvais et ceci en grande partie grâce ou à cause de notre cher canton qui une fois de plus reporte des charges de moins en moins supportables pour les communes.*

*Quelques points ont retenu notre attention. Tout d'abord, au contraire de l'année précédente, les effectifs du personnel administratif / technique ont encore augmenté. Nous réinvitons le CC à bien vouloir peser le pour et le contre avant de créer ou de repourvoir certains postes.*

*Ensuite que l'Etat se fout des communes avec une augmentation de l'aide sociale. L'année passée j'avais parlé qu'il ne manquait plus qu'un impôt de solidarité sur la taxe des chiens. Ouf, on y a échappé ! Mais nous avons eu chaud, car sans une bonne réaction du CC concernant les frais totalement injustifiés de la police unique, nous aurions comme beaucoup de communes de sérieux soucis. M. Karakash a déjà répondu à la suite de l'intervention, mais je vais quand même me permettre de poser la question : les récentes décisions du Grand Conseil suppriment la contribution de solidarité, par contre l'Etat se récupère largement sur le dos des communes par de nouvelles répartitions de la facture sociale. Par rapport à ce qui avait été prévu, peut-on savoir si la solution retenue est plus ou moins avantageuse pour Val-de-Travers ? Et d'ailleurs le groupe UDC ne tiendra pas compte de ces décisions pour le vote final du budget.*

*Pour finir quelques remarques d'ordre général, même si la péréquation a diminué, ceci dû à des recettes exceptionnelles sur l'impôt des personnes morales, nous pensons qu'il faudra compter de moins en moins avec ce revenu. Concernant cet impôt, nous pensons que le CC aurait pu ou dû être plus optimiste dans ces recettes. Mais rassurez-vous, nous ne ferons pas comme nos collègues de La Chaux-de-Fonds en amendant ce poste.*

*Nous avons un peu de peine à accepter que la commune taxe encore les citoyens avec de nouvelles hausses de prix : piscines, taxe d'épuration, déchets, etc. Nous pensons que ce n'est pas la meilleure solution et que d'autres pistes devraient être trouvées dans les frais de fonctionnement.*

*Le groupe UDC est bien conscient que le budget n'est pas reluisant, mais également conscient que sans un certain effort du CC, il aurait pu être bien pire, vu que la limite du frein à l'endettement est très proche. Je n'ose même pas imaginer où nous en serions si le TransRUN avait passé la rampe !*

*Les membres du groupe UDC acceptent le budget, partant du principe qu'au final les comptes seront meilleurs que le budget tel que présenté. Le groupe UDC refusera tout amendement qui péjorerait le budget et remettra en question sa position actuellement favorable. »*

Entre temps, M. Leemann a pris place dans les rangs du groupe PLR.

Mme Ioset (POP) remercie le CC, le personnel communal, ainsi que la CGF pour l'élaboration de ce budget au nom de son groupe. Le POP l'approuvera sous réserve des amendements proposés et éventuellement acceptés.

Mme Vaucher (Les Verts) prend la parole : *« Nous remercions le CC pour ce rapport budgétaire complet qui nous délivre une vision claire de l'orientation financière de notre commune pour l'année prochaine et des enjeux qui y sont liés. On relève aussi que les rentrées fiscales sont relativement stables par rapport au budget 2012, ce qui est un signe encourageant. Il convient de saluer l'effort de présenter un budget qui, si les reports de charge se concrétisent, reste dans les limites du mécanisme financier. Cette situation récurrente demeure préoccupante en ce sens que nous avons peu d'emprise directe sur ces actions. Il est donc important que les Autorités politiques – et là nous pensons particulièrement à nos Députés et à nos conseillers communaux actifs dans les dossiers cantonaux - se mobilisent sans relâche.*

*En parcourant les rubriques budgétaires, nous avons toutefois éprouvé des difficultés à en identifier clairement l'évolution et plus particulièrement dans les domaines de la sécurité publique, de l'enseignement, des sports et des déchets. Comme aussi relevé par la CGF, les nombreux transferts de charges / revenus effectués via les imputations internes ne nous ont pas non plus facilités la lecture. Nous avons même eu quelquefois la sensation que certains montants - acquis depuis quelques années - n'ont pas forcément été revu à la baisse, un peu comme l'écureuil qui fait ses réserves pour l'hiver.*

*Certaines augmentations résultent d'imputations internes ou de la modification de la structure comptable, donc en théorie neutres pour la caisse communale, mais elles pourraient se reporter à très brève échéance sous forme de taxes, et au final l'exercice n'est pas si neutre pour la poche des usagers. On pense par exemple à la gestion des déchets et à l'épuration des eaux. On espère que les citoyens arriveront à avaler la pilule, surtout lorsque le plan de législature évoque comme objectif le revenu disponible.*

*Dans d'autres cas, on pense en particulier au Centre sportif, les chiffres présentés nous semblent coller de plus près à la réalité et à l'expérience acquise durant la première législature. Nous saluons cette façon nettement plus crédible que d'autres prévisions résolument trop optimistes sur les recettes couramment employées auparavant. Cependant l'évolution financière du CSR n'en demeure pas moins préoccupante.*

*Il apparaît une fois de plus une augmentation significative pour l'ensemble des biens, services et marchandises, évaluée à 4 % et donc supérieure à l'inflation pour la troisième année consécutive. Si les raisons fournies sont explicites, le CC mentionnait lors des budgets précédents que « ce poste devra faire l'objet d'une grande attention de la part des services pour éviter un dérapage des charges communales ». Force est de constater que, globalement, cette attention n'a peut-être pas été assez soutenue et que les attentes ne sont pas satisfaites.*

*Concernant les investissements à consentir, il convient, à notre avis, de rester là aussi bien plus prudent, sans forcément être timoré. Nous préférons avoir un rythme d'investissements mieux*

*échelonné que celui dans les prévisions du CC au plan financier pour la période 2013-2016, afin de mieux maîtriser l'endettement communal.*

*Notre lecture de ce budget s'est également faite à la lumière du programme de législature qui nous a été présenté récemment. S'agissant de donner une impulsion concrète à ce plan, nous avons estimé que certaines actions peuvent être déjà planifiées et menées en 2013, raison pour laquelle nous avons proposé quelques amendements dans ce sens. Une autre interrogation nous est aussi revenue au sujet de l'antenne fleurissante du Lycée Denis-de-Rougemont, comme c'était déjà le cas fin 2012, d'où un amendement de portée essentiellement politique. »*

L'entrée en matière n'étant pas combattue, le président passe à l'examen du budget de fonctionnement. Il laisse les différents groupes s'exprimer. Après chaque question, la parole sera donnée au chef de dicastère qui y répondra.

## **0. ADMINISTRATION**

### *020.305.00 Assurance maladie et accident*

Mme Vaucher (Les Verts) souhaite savoir s'il est prévu un concept de gestion des absences ou des mesures particulières de suivi dans le cadre de la reconduction du nouveau contrat APG et en rapport avec le taux élevé de sinistralité.

### *020.309.00 Frais de formation du personnel*

Mme Vaucher (Les Verts) relève que le programme de législature prévoit un développement de la formation continue pour augmenter l'efficacité interne du fonctionnement de l'administration. Au vu de l'augmentation substantielle de ce poste par rapport aux comptes 2011, son groupe souhaite savoir si le CC peut lui en dire plus sur la planification de ces formations et plus particulièrement sur le mécanisme prévu.

### *020.310.01 / 020.310.02 Impression de formules / Publications et annonces*

Mme Vaucher (Les Verts) relève qu'améliorer l'information constitue un élément du plan de législature. En ce sens et en appuyant la position de la CGF, Les Verts plébiscitent qu'une réflexion de fond soit menée sur comment mieux informer et ne pas se focaliser sur l'existant.

### *020.318.12 Sécurité au travail*

Mme Vaucher (Les Verts) remarque que cette rubrique augmente. Aussi, son groupe demande au CC de bien vouloir rappeler en quoi consiste ce poste et surtout quelles actions spécifiques sont prévues en 2013.

M. Michel (cc) répond qu'effectivement le taux de sinistralité a augmenté au terme du contrat qui arrivait à échéance, ce qui explique l'augmentation des primes. Ce taux en hausse est lié en particulier à quelques cas d'incapacité de longue durée et non pas à un taux d'absentéisme nombreux. Il indique que les ressources humaines utilisent un concept de gestion des absences qui lui démontre précisément le taux d'absence, service par service, dicastère par dicastère et qui lui permet si jamais d'anticiper cette problématique. Une collaboration avec les différents partenaires des assurances sociales a également été mise en place pour anticiper un maximum et prévenir les incapacités de travail.

En ce qui concerne la formation continue, il relève que cet aspect est effectivement abordé dans le programme de législature. Le CC vise à la développer étant donné qu'elle a été laissée de côté durant la première législature, durant toute la phase de mise en place de notre nouvelle structure administrative. Pour cette deuxième législature, le CC vise à retrouver un bon niveau de formation continue. Une planification a été établie au travers des entretiens individuels et les besoins de chaque service sont définis avec les cadres. Dès lors et pour l'instant, ces planifications sont annuelles. Elles intégreront par la suite une vision plus lointaine.



Au sujet de la sécurité au travail, M. Michel explique qu'il s'agit de toutes les activités liées à la prévention. Le CC collabore avec des partenaires dans ce domaine, notamment le Bureau de prévention des accidents (BPA). Les RH coordonnent les mesures à prendre au sein des services concernés. Evidemment, la sécurité au travail varie fondamentalement d'un service à un autre. Les mesures prises au sein du service forestier ne sont pas comparables à celles appliquées dans un service administratif par exemple. Il indique que le CC informera la CGF sur les mesures mises en place.

M. Michel se souvient qu'il doit répondre à une dernière question mais ne se rappelle plus de son sujet.

Le président invite le groupe des Verts à la reposer.

Mme Vaucher (Les Verts) précise que la remarque de son groupe a trait aux rubriques 020.310.01 / 020.310.02 *Impression de formules / Publications et annonces* et principalement sur la politique d'information en général. Les Verts souhaitent qu'une réflexion de fond soit réalisée sur comment mieux communiquer. Mme Vaucher précise que cette réflexion peut être mise en lien avec le Courrier du Val-de-Travers ou d'autres moyens d'informer la population car cette dernière ne se réfère pas forcément aux annonces publiées dans l'hebdomadaire du Vallon.

M. Michel (cc) répond que des réflexions sont effectivement en cours. Il souligne que la page 2 du Courrier du Val-de-Travers amène, à l'heure actuelle, passablement de réactions positives, quand bien même cela fait 3 ou 4 ans qu'elle existe. Il conçoit que le danger est d'y insérer trop d'informations et implique que la population a peut-être tendance à moins la lire. Les réflexions en cours concernent plus précisément le développement de la brochure communale au profit de la suppression du calendrier. Récemment, le mémento des déchets a été distribué en tous ménages à la population. Un concept d'informations communales sera élaboré plus précisément en 2013 et sera évolutif. Toutefois, il précise que le CC n'envisage pas forcément de diminuer le budget consacré à cette tâche. Au contraire, il a pu négocier des conditions très avantageuses pour informer la population à moindre coût.

#### *020.490.02, 03, 06 et 08 Imputations internes*

Mme Vaucher (Les Verts) relève que les augmentations des imputations internes sont expliquées par une hausse du travail administratif et politique. Aussi, les Verts demandent au CC d'expliquer ce que constitue une augmentation du travail politique.

M. Michel (cc) répond qu'effectivement les imputations internes couvrent un certain nombre de prestations. Dans les commentaires détaillés, le CC a essayé de préciser quelles prestations augmentent car il conçoit que de les déterminer à partir d'un seul montant peut paraître opaque. Pour l'imputation interne liée à la crèche communale (020.490.02), Il explique que l'augmentation du travail politique correspond au temps du chef de dicastère passé sur ce domaine. Il relève qu'une hausse du taux d'activité sur ce dossier a déjà été enregistrée en 2012 et se traduira d'ailleurs dans les comptes. Les chefs de dicastère remplissent également le relevé d'heure Timelead qui répertorie précisément le nombre d'heures consacrée aux différentes tâches. Il ajoute que cette rubrique comprend également l'achat de mobilier, d'un PC portable et l'intégration du parc informatique de la crèche dans la maintenance communale via le contrat avec le centre électronique de gestion (CEG). Tous ces éléments engendrent une augmentation de cette imputation.

En ce qui concerne l'imputation interne de l'aide sociale (020.490.03), il précise qu'elle s'explique également par une augmentation du temps consacré par le chef du dicastère à cette tâche qui s'élève désormais à 15 %. La rubrique 020.490.06 « Imputation interne Traitement déchets 790.390.02 » comprend le renouvellement de l'ensemble du matériel informatique qui doit être remplacé. Au poste 020.490.08 « imputation interne sports 343.390.02 », le taux de travail de la cheffe du dicastère est adapté à hauteur de 20 % et 3 PC et une imprimante seront remplacés.

Enfin, il relève qu'il s'agit d'un tout qui implique des incidences positives comme négatives sur les imputations internes.

## **1. SECURITE PUBLIQUE**

### *112.301.00 Traitement du personnel*

Mme Vaucher (Les Verts) indique que les informations en possession des groupes ne sont pas suffisamment précises sur le choix et les raisons des augmentations. Aussi, les Verts appuient la position de la CGF et demandent que la création de ce poste soit avalisée par un préavis qui doit être positif de la commission. Dans la négative, ils souhaitent pouvoir se prononcer sur la base d'un rapport circonstancié.

M. Michel (cc) informe que le CC a déjà eu l'occasion de s'exprimer à ce sujet lors de la séance de la CGF. Dans la situation actuelle, pour la création d'un nouveau poste un préavis de cette commission doit être obtenu. Le règlement général ne stipule pas que le préavis doit être positif et il ne précise pas non plus les conséquences d'un préavis négatif. Depuis le début de la première législature, le CC est d'avis qu'il aurait été téméraire de passer outre un préavis négatif de la CGF, dans la mesure où cette commission est législative et que le Conseil général est l'Autorité maître du budget. Si le CC passe outre un préavis négatif pour l'exercice en cours, le Législatif peut toujours revenir en arrière en amendant le budget. Dès lors, si le Conseil général souhaite préciser le règlement général en conséquence, le CC participera volontiers à la réflexion.

## **2. ENSEIGNEMENT – FORMATION**

### *210.302.08 Traitement non subventionnés*

M. Calame (PLR) indique que son groupe souhaite savoir quel genre de traitement il s'agit et si leur volume est contrôlé.

Mme Brunner (cc) répond qu'il est tout d'abord difficile de déterminer les remplacements subventionnés de ceux non subventionnés dans les traitements totaux. Les remplacements subventionnés couvrent tout d'abord les absences liées à des congés tels que la maladie, la maternité, ou encore les congés spéciaux (deuil, déménagement ou mariage). Les absences liées à des traitements non subventionnés sont souvent liées à des cours de formation. La HEP les prend en charge certaines fois. Les traitements ne sont pas subventionnés lorsqu'il s'agit d'aménagements internes qui ont été décidés par la direction. Elle pense notamment à la journée d'accueil des 8<sup>ème</sup> HarmoS ou les camps. Lorsqu'un poste d'enseignement est partagé entre 2 enseignants, que l'un des 2 participe au camp de ski et que son collègue le remplace pour une partie de la classe qui reste ici, il s'agit d'un traitement non subventionné. C'est le même principe pour d'autres journées internes à l'école. S'agissant du montant prévu au budget, elle relève qu'il est très difficile à évaluer et qu'il est susceptible d'être revu à la baisse.

### *210.301.03 Direction école*

M. Mairy (PS) souhaite poser davantage une réflexion qu'une question en lien avec cette rubrique importante puisqu'elle concerne une directrice et 2 directeurs-adjoints. L'enjeu n'est pas tellement financier, mais il relève que la majorité des postes de la direction sont occupés par des personnes qui n'habitent pas au Val-de-Travers. Ce qu'il souhaite n'est pas forcément de revenir à la situation qui prévalait avant et d'avoir forcément des enseignants ou des membres de la direction qui habitent dans la région qui les emploie. En effet, Val-de-Travers compte plusieurs directeurs d'autres écoles qui sont domiciliés en ses murs et qui travaillent à l'extérieur, ce qui constitue aussi un avantage pour la commune. Il souhaite surtout qu'une réflexion de fond sur le sens de ces postes soit menée, de leur proximité avec la population ou de l'importance d'intégrer l'esprit de la région. En effet, il s'agit de postes où l'imprégnation du tissu de Val-de-Travers est plus importante que pour d'autres. Dès lors et si à l'avenir une de ces places devait être repourvue, il trouverait bon que le CC prenne en compte cet aspect dans sa réflexion, d'autant plus que le programme de législature aborde la

volonté d'accroître la démographie. Aussi, il pense qu'il est possible de soit trouver du personnel déjà qualifié sur place ou de l'inviter à venir s'installer au Val-de-Travers. Il précise que le développement démographique doit davantage être pensé à l'échelle du district et de la région qu'aux seules frontières communales. Il répète finalement qu'il s'agit plutôt d'une réflexion pour la suite.

#### *210.318.10 Transport d'élèves montagne*

M. Calame (PLR) demande quelques explications sur la prévision de cette augmentation de fr. 23'000.-.

Mme Brunner (cc) explique qu'il s'agit des transports qui sont organisés par des transporteurs privés et qui ne sont pas du tout desservis par les transports publics (Les Parcs aux Bayards, La Nouvelle Censière à Travers, etc). L'augmentation est liée au nombre de déplacements et de kilomètres parcourus. Chaque année, il est tenu compte de toutes les lignes de bus (Mont-de-Buttes à Buttes, etc.) qui doivent être mises sur pied pour le déplacement des élèves. Le montant dépend du nombre d'élèves à transporter et du nombre de kilomètres. Elle souligne que ces transports d'élèves de la montagne sont subventionnés à 50 % par le canton, ce qui n'est pas forcément le cas pour les transports d'organisation, soit les transports d'un village à l'autre à l'intérieur de la commune.

#### *210.318.10 Transports d'élèves montagne / 210.318.11 Transport d'élèves organisation / 210.318.12 Transport d'élèves CSR*

M. Santiago (Les Verts) relève que des fermetures de classes qui nécessitent des trajets supplémentaires sont annoncées. Pourtant, il lui semble que le traitement du corps enseignant et le nombre d'EPT restent stables. Dès lors, son groupe demande au CC de fournir plus de détails sur de pareilles augmentations sur ces transports, de 20 % pour les élèves de montagne et de plus de 800 % pour l'organisation.

Mme Brunner (cc) répond qu'effectivement l'augmentation pour les transports scolaires est conséquente et regrettable. Ce d'autant plus qu'ils risquent de rester assez importants dans les années à venir, dans la mesure où beaucoup de villages comptent très peu d'élèves. Par exemple à la prochaine rentrée aux Bayards, il y a un seul élève en 1<sup>ère</sup> HarmoS et un seul élève en 3<sup>ème</sup> HarmoS. L'organisation des classes doit donc tenir compte des effectifs par village et par classe pour répondre aux critères souhaités par le service de l'enseignement obligatoire. Dès lors, cette réflexion doit prendre en compte beaucoup de paramètres.

En ce qui concerne la hausse des montants prévus à ces postes, elle explique que, depuis la rentrée 2012, le Val-de-Travers est organisé en cercle scolaire et que de ce fait les traitements des corps enseignant de La Côte-aux-Fées et des Verrières sont intégrés au budget. Cela équivaut à 5.8 EPT supplémentaires.

#### *Amendements Les Verts – 213.3xx.xx Promotion communale pour antenne Lycée DDR 6'000.00 (nouvelle rubrique)*

M. Santiago (Les Verts) commente cet amendement en ces termes : « *Permettez-nous de reprendre une discussion qu'on avait déjà eu sur ce sujet voici un an. Cette ligne supplémentaire au budget concerne le Lycée Denis-de-Rougemont, avec son antenne à Fleurier. Bien entendu le budget de fonctionnement des lycées est entièrement du ressort du canton, mais cet amendement a pour but principal de donner un signal politique clair de soutien des autorités communales envers les lycéennes et lycéens qui peuvent désormais poursuivre une filière de formation post-obligatoire dans le Vallon. Il s'explique principalement pour 2 raisons :*

- ✓ *D'une part, c'est l'occasion pour nous de saluer la mobilisation des élèves en faveur de « leur antenne », ainsi que les efforts entrepris par le comité de soutien et le CC, qui ont permis sa sauvegarde pour les rentrées 2012 et pour 2013.*

✓ *D'autre part, c'est une manière de manifester, notamment à l'intention du DECS, la volonté du Conseil général que cette antenne puisse être maintenue à moyen et à long terme.*

*Au PV de la séance pour le budget 2012, en pages 521 et 522, le prédécesseur de Mme Brunner avait répondu que « l'idée est vraiment intéressante au plan politique s'il s'agit de donner un signal. Dans ce sens, le CC est effectivement convaincu qu'il faut aller dans cette direction ».*

*Puis sur les aspects purement comptables, M. Karakash avait rajouté plusieurs propos techniques relatifs à une imputation interne, pour tenir compte plus particulièrement de la mise à disposition gratuite de locaux au Lycée par la commune. Il avait été question de pouvoir inscrire au budget une charge sous le poste 213 et un revenu sous le chapitre 943, c'est-à-dire la gérance des immeubles.*

*En résumé, le chef du dicastère des finances avait admis que si l'idée consiste à consigner le principe d'une imputation interne, il avait suggéré « d'intégrer cette proposition lors de l'élaboration du budget 2013 quand la commune saura exactement quelles salles sont utilisées et donc mises à disposition du Lycée DDR ».*

*Nous avons alors répondu faire confiance au CC pour qu'il reprenne cette modification pour le budget 2013, raison pour laquelle nous avons dès lors retiré les amendements.*

*Or on constate, en plus de notre grande naïveté légendaire, que rien n'apparaît dans ce budget 2013 ! Du coup, on revient à la charge sur ce point qui nous paraît politiquement important, afin que le Conseil général puisse démontrer qu'il souhaite véritablement promouvoir cette antenne de formation. Et on se plaît à imaginer qu'elle pourrait même, pourquoi pas, favoriser l'incubation de futurs Prix Nobel ou autres têtes bien pensantes au sein du Vallon ».*

Mme Brunner (cc) remercie Les Verts du soutien qu'ils souhaitent apporter au Lycée du Val-de-Travers. Elle ajoute que pour le CC c'est également très important que cette antenne demeure. Elle rappelle qu'après une année de fermeture, la classe du Lycée a rouvert cette année à la rentrée d'août 2012 avec 25 élèves. Fort de l'expérience de cette fermeture et du travail important qui avait été apporté par le comité de soutien, un nouveau « comité de promotion » pour la formation post-obligatoire a été mis en place avec des étudiants très motivés. Entre le CC, le comité et avec l'appui important du chef du département, M. Gnaegi, une campagne d'information a déjà été organisée. Les parents et les futurs étudiants qui sont actuellement en 11<sup>ème</sup> maturité ont été rencontrés. Elle précise que 28 élèves se sont inscrits pour la rentrée d'août 2013. Pour cette année, le travail de promotion est donc abouti et concluant. En raison de l'importance de cette antenne, chaque année, une campagne d'information sera organisée. Elle précise que cette mission de promotion n'exige pas de financement spécial, dans la mesure où elle s'en charge avec la direction de l'école et le comité de promotion. Pour les salles de classe, elle laisse la parole à son collègue.

M. Karakash (cc) indique qu'il avait personnellement complètement oublié cette demande. Il confirme que la commune met à disposition gratuitement le laboratoire qui est utilisé dans le cadre des cours de l'option spécifique biologie-chimie, maintenant proposée à Fleurier. L'idée qu'il avançait à l'époque était d'imputer la charge de gérance qui correspond au prorata des heures d'utilisation d'un compte à l'autre. Cela peut être un élément à intégrer dans les comptes. A ce stade, cela n'a pas d'incidences sur le résultat et cela n'a pas de lien non plus avec l'amendement déposé.

M. Santiago (Les Verts) précise que justement, l'amendement aujourd'hui ne porte plus sur la question de la location de salle, mais bien sur la promotion de l'antenne qui existe à Fleurier.

Le président précise que le groupe POP a déposé un sous-amendement à cette rubrique.

*Sous-amendement POP - 213.3xx.xx Promotion communale aux filières de formations secondaires 2 dispensées à Val-de-Travers 6'000.00 (nouvelle rubrique)*

Mme Ioset (POP) commente cette proposition de la manière suivante : « *Nous remercions Les Verts pour leur amendement et nous proposons d'en étendre la portée, étant donné qu'à nos yeux toutes les voies de formation méritent le même soutien et la même reconnaissance.*

*Nous proposons donc de le sous-amender. Nous souhaitons en effet soutenir l'ensemble de la formation secondaire 2 dans la région, qu'il s'agisse de la formation duale ou académique ».*

A la demande de M. Karakash, Mme Ioset confirme que le secondaire 2 comprend la formation en apprentissage.

M. Karakash (cc) rend attentif l'Assemblée au fait qu'un libellé d'une telle longueur ne pourra techniquement pas apparaître dans le budget. Il sera donc tronqué probablement après filière.

M. Mairy (PS) indique que le groupe socialiste apporte son soutien à l'amendement sous-amendé tel qu'il est proposé par le POP. Il lui semble en effet important de ne pas se limiter au Lycée, même si c'est l'établissement de la formation supérieure qui est le plus menacé. Il lui semble tout de même important de montrer ce soutien à l'ensemble des filières de formation post obligatoires. Dès lors, il propose un sous-amendement modifié tenant compte de la remarque de M. Karakash afin que l'intitulé soit compréhensible dans le budget :

*Sous-amendement PS - 213.3xx.xx Promotion communale aux filières post obligatoires 6'000.00 (nouvelle rubrique)*

A la demande de M. Calame (PLR), le président suspend la séance à 20h35 pour une durée de 5 minutes. A 20h40 le président rouvre les débats.

Mme Ioset (POP) indique que, compte tenu de la proposition du parti socialiste, le POP retire son sous-amendement.

Le président relève qu'il reste donc l'amendement des Verts et le sous-amendement du groupe socialiste modifiant le libellé.

M. Calame (PLR) précise que son groupe n'acceptera ni le sous-amendement, ni l'amendement compte tenu des explications de la cheffe de dicastère sur les missions de promotion. Par contre, il tient à souligner que cela ne signifie pas que le groupe PLR est opposé au soutien ou à la promotion de cette antenne du Lycée DDR, mais qu'il s'agit simplement de constater qu'il n'y a pas besoin d'un montant supplémentaire au budget pour ce faire.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote du sous-amendement PS. Il est accepté par 15 OUI contre 14 NON.

Le président procède au vote de l'amendement des Verts pour la création d'une nouvelle rubrique sous-amendée. Cette dernière est acceptée par 15 OUI contre 14 NON.

### 3. CULTURE, LOISIRS ET SPORTS

#### Amendement de la CGF - 309.365.01 Subvention au Centre culturel ~~22'000.00~~ 27'000.00

M. Devenoges (PS) explique que la CGF a voté un amendement concernant les subventions au Centre culturel lors de sa séance. Une majorité des commissaires propose d'augmenter la participation communale de fr. 2.- à fr. 2.50 par habitant, ce qui représente environ un montant supplémentaire global de fr. 5'000.-, faisant passer ainsi le budget de fr. 22'000.- à fr. 27'000.-. La CGF a évoqué les arguments suivants :

- ✓ Le Centre culturel redistribue l'entier de sa subvention aux groupes qui le constituent (Groupe théâtral des Mascarons, Ciné-Club, Jeunesses musicales, Musée régional, Hors Tribu qui remplace Alambic Production et le tout nouveau groupe dédié aux arts plastiques et visuels).
- ✓ Le Centre culturel, tout comme l'ensemble des groupes, repose sur un fonctionnement entièrement bénévole.
- ✓ Le montant de la subvention (fr. 2.-/habitant) n'a pas bougé depuis plus de 10 ans. Aussi, il serait peut-être venu le temps de la réévaluer.
- ✓ La part consacrée par la commune à la culture reste globalement faible par rapport à ce qu'elle consacre au sport par exemple.

Comme le CC l'a annoncé en début de séance, M. Mermet (cc) rappelle qu'il n'acceptera pas d'amendement qui ne serait pas compensé. Le CC remercie donc les commissaires et salue leur intérêt pour la culture. Compte tenu de cette position, il les invite à prendre leurs responsabilités si cet amendement devait passer la rampe.

M. Calame (PLR) fait l'intervention suivante : *« Malgré la tendance qui s'annonce à 15 contre 14 pour le restant de la soirée, le PLR continue dans sa lancée, comme annoncé par M. Wyss dans son rapport ou comme formulé par M. Mermet. On aimerait toutefois rappeler qu'il y a quelques années, la subvention pour le Musée Rousseau a été augmentée de fr. 1'000.- à fr. 5'000.- à l'occasion de son 150<sup>ème</sup> anniversaire. Il devait s'agir d'une augmentation provisoire mais elle n'a jamais été remise aux fr. 1'000.- initiaux. De mémoire, les subventions attribuées pour un événement ponctuel ne sont pas considérées comme acquises. Si le budget prévoyait de remettre ces fr. 1'000.- pour le Musée Rousseau, le PLR entrerait certainement en matière pour passer la subvention au Centre culturel de fr. 2.- à fr. 2.50 par habitant. Mais comme ce n'est pas le cas, nous ne jugeons pas nécessaire de procéder à une nouvelle augmentation ».*

M. Berthoud (PS) s'exprime à son tour : *« C'est avec grand intérêt que le groupe socialiste a pris connaissance de l'amendement déposé par la CGF. Cette proposition mesurée de hausse des subventions allouées au Centre culturel du Val-de-Travers nous semble tout à fait pertinente au vu du nombre important d'arguments qui plaident en sa faveur.*

*En complément des points détaillés par le rapporteur de la CGF avec lesquels nous sommes parfaitement d'accord, nous désirons apporter un certain nombre d'éléments appuyant cette proposition.*

*Le Centre culturel du Val-de-Travers est une institution fiable et reconnue par la population valloisienne, qui a fait ses preuves dans la durée. Notons que cette institution a reçu la Chapelle de Couvet en donation de la part de l'hoirie Bourquin il y a quelques années et a également hérité récemment des œuvres appartenant à la défunte Fondation du Château.*

*Les activités du Centre culturel touchent plusieurs milliers de personnes chaque année, de tout âge et de toutes conditions, notamment les élèves des écoles. Pour exemple, la dernière revue des Mascarons a été vue par quelque 2'500 personnes. Il s'agit donc d'une institution extrêmement populaire et dont le rayonnement n'est plus à démontrer.*

*Avec un budget annuel de près de fr. 60'000.- nécessaire à son fonctionnement, soit environ fr. 52'000.- de subventions des communes du Val-de-Travers et du canton et fr. 8'000.- de*

*cotisations, le Centre culturel fait bénéficier le Val-de-Travers d'une richesse culturelle importante et variée, étendue désormais aux arts visuels avec l'ajout de ce nouveau groupe.*

*De plus, ce soutien accru aux activités culturelles de notre commune entre en totale adéquation avec les axes politiques défendus par notre Exécutif qui prônent, entre autres choses, le développement de l'offre en termes d'activités touristiques et le soutien à la vie associative et culturelle. (P. 12 du programme de législature).*

*Il semble également important de souligner qu'en cas d'acceptation du Conseil général, une demande d'adaptation de la subvention cantonale (à égale hauteur de celle de la commune) sera demandée. Cette opération financière profitera elle aussi à la commune*

*En guise de conclusion, notre groupe estime que cette augmentation de 50 centimes par habitant est très modeste – nous parlons ici de fr. 5'000.- environ sur un budget de plus de 63 millions de francs - et doit être vue comme une reconnaissance à ce travail engagé et bénévole, qui profite à l'ensemble de la collectivité.*

*Pour toutes ces raisons, le groupe socialiste acceptera à l'unanimité l'amendement qui nous est proposé par la commission de gestion et des finances et espère sincèrement que l'ensemble des groupes marqueront leur soutien à la vie associative et culturelle de notre région en soutenant également, avec force et conviction, cette proposition modeste et emprunte de bon sens ».*

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote de l'amendement de la CGF. Ce dernier est accepté par 15 OUI contre 14 NON.

#### *343.434.00 et suivants - Recettes Centre sportif et Piscine des Combes*

M. Santiago (Les Verts) indique que les revenus prévus sont difficilement identifiables. Son groupe se demande notamment où sont budgétées les recettes des cours. Il constate toutefois une nette diminution et aimerait en connaître les raisons et si des actions spécifiques sont prévues.

Mme Brunner (cc) explique que la rubrique 343.434.00 regroupe toutes les entrées aux installations sportives, que ce soit la piscine, le wellness, le fitness, le mur de grimpe, etc. Le montant est moins important que dans les précédents budgets, parce qu'il était précédemment un peu surévalué. En effet, le calcul des entrées de la Piscine des Combes était basé sur une année de canicule. Puis d'année en année, le montant retenu s'est avéré être élevé en regard des comptes. Alors cette année, comme l'a relevé Mme Vaucher, c'est un montant beaucoup plus réaliste qui est mentionné à cette rubrique.

En ce qui concerne les cours de l'école club Migros, elle estime les rentrées financières annuelles à environ fr. 18'000.-. Lorsque ces cours étaient organisés par le Centre sportif, ils rapportaient beaucoup moins, compte tenu du travail administratif qu'ils engendraient et de la rétribution des moniteurs. Dès lors, la reprise des cours par l'école club Migros est plus avantageuse financièrement. Mme Brunner n'a toutefois pas de chiffres précis à donner car cela ne fait que 4 mois que ces changements ont eu lieu.

## **4. SANTE**

### *Amendement Les Verts – 492.xxx.xx Promotion de la santé 5'000.00 (nouvelle rubrique)*

Mme Vaucher (Les Verts) commente cet amendement de la manière suivante : « *Mieux vaut prévenir que guérir ! Ce dicton populaire est devenu un thème incontournable de la politique de la santé : la promotion de la santé et la prévention jouent un rôle de plus en plus grand dans le système suisse de santé.*

*Le Conseil communal l'a bien compris et en a fait d'ailleurs une mesure dans son programme sous « promouvoir la santé par la pratique d'activités physiques et de loisirs », mesure que nous avons appuyé et complété par la prévention.*

*Il nous apparaissait donc légitime de donner les moyens au CC de mettre en œuvre cette mesure et préconisons de porter une nouvelle ligne au budget à hauteur de fr. 5'000.- ».*

Mme Brunner (cc) remercie Les Verts pour cette intention liée au sport. Si cet amendement vise des actions telles que La Suisse bouge ou notamment celles organisées au CSR pour encourager les élèves à bouger, à participer à des activités sportives pour éviter le problème de surpoids ou pour les conseiller sur l'alimentation, elle assure que cette promotion de la santé est déjà incluse au budget.

M. Karakash (cc) ajoute que le CC a augmenté de fr. 5'000.- la rubrique 812.319.01 « Infrastructures d'accueil ». Ces infrastructures comprennent les sentiers pédestres, les parcours Vita de la Vallée et différents aménagements liés à l'activité sportive en milieu naturel. Ce n'est pas parce qu'aucune ligne ne mentionne explicitement « prévention ou promotion de la santé » dans le budget que rien n'a été intégré ou que rien n'a été réalisé dans ce domaine. Au contraire, il confirme que des mesures sont prises dans les différents dicastères. Dès lors, l'amendement proposé n'a pas de sens pour le CC.

M. Mairy (PS) remercie le CC pour les précisions qu'il a données. Il indique que sur le fond, son groupe trouvait la piste proposée par le groupe des Verts tout à fait intéressante. Toutefois, si des moyens existent déjà, il lui semble difficile de s'engager sur des montants qui ne répondent peut-être pas à des projets concrets. En regard et par souci de cohérence avec des positions que son groupe a pu tenir pour d'autres demandes similaires, il ne soutiendra dès lors pas cet amendement.

Mme Vaucher (Les Verts) précise que cette proposition a été faite avant tout par mesure de clarté et ensuite parce que la promotion et la prévention de la santé s'adressent à tous, des plus jeunes jusqu'aux personnes âgées. L'idée est de réaliser des actions de promotion et de prévention, comme le prévoit le plan directeur cantonal adopté récemment et qui s'appuie clairement sur les communes. Les mesures à mettre en place ne concernent donc pas uniquement celles destinées aux enfants ou celles prévues par le service forestier, mais aussi aux personnes âgées. En regard des cours dispensés au CSR, Mme Vaucher ne pense pas qu'ils soient financièrement accessibles à tout le monde. La volonté était donc d'élargir cette promotion à toute la population.

M. Mermet (cc) souhaite compléter brièvement l'intervention de Mme Brunner qui a évoqué des actions ponctuelles mais également emblématiques telle que La Suisse bouge. Il explique que le CC réfléchit actuellement à un projet qui englobe les personnes âgées, les personnes handicapées ou toute la partie de la population qui n'est pas identifiée comme étant cliente du sport. La volonté est d'apporter davantage de visibilité et de susciter de l'intérêt chez ces groupes de personnes pour participer à des activités liées à leur santé. Ces réflexions sont donc en cours et il tient à souligner que le CC y est sensible. Il apportera donc des compléments à ce sujet dans le courant de 2013 et présentera les actions qu'il déploiera dans ce domaine.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote de l'amendement des Verts. Ce dernier est refusé par 17 NON contre 2 OUI et 10 abstentions.

#### *491.436.00 Facturation des interventions*

Mme Ebner Cottet (PS) demande quelques précisions sur le nouveau tarif des ambulances. En réponse à une question posée au Grand Conseil, le gouvernement a répondu que l'Hôpital de Couvet est une porte d'entrée pour les hospitalisations. Aussi, son groupe souhaite quelques explications sur ce que cela implique et si cela permet de limiter les transports en ambulances à la charge de la population. Plus généralement, le groupe socialiste demande de quelle manière le CC envisage de limiter les coûts pour la commune et pour ses habitants dans ce domaine.



M. Michel (cc) relève que ce débat est récurrent d'année en année. Cette question se pose à chaque examen du budget ou des comptes et il le comprend. Il souhaite toutefois rappeler que cette problématique constitue également une priorité pour le CC. Depuis la fermeture des soins aigus sur le site de Couvet, la quasi totalité des interventions en ambulances aboutissent soit sur le NHP, soit sur le site de La Chaux-de-Fonds. Sinon il s'agit d'interventions de la Rega pour Berne ou Lausanne, avec un certain nombre de conséquences.

Il rappelle ensuite que le service des ambulances du Val-de-Travers est certifié IAS. IAS est l'organisation en Suisse qui contrôle les services de la qualité dans le domaine du sauvetage. Elle impose notamment d'arriver sur un site dans un délai de maximum 15 minutes après l'alarme dans 90 % des cas. Cette certification permet le remboursement des interventions par les assurances accidents et maladies.

L'éloignement des sites de soins aigus, la certification IAS qui doit être respectée et l'allongement des temps d'intervention qui a passé d'un peu moins d'une heure à plus de 2 heures actuellement, nous imposent une infrastructure plus importante au nombre d'habitants. Pour satisfaire ces exigences au moins 2 ambulances fonctionnent la journée et une ambulance la nuit. Or avec une masse critique de 12'000 habitants, en comparaison avec les autres régions, ce n'est pas suffisant pour arriver aux mêmes coûts de fonctionnement. Raison pour laquelle, pour assumer cette infrastructure, le contribuable paie approximativement 2 fois plus au Val-de-Travers qu'ailleurs pour bénéficier de la même prise en charge que les autres régions qui disposent quant à elles d'une masse critique suffisante ou d'un site de soins aigus moins éloigné.

Par ailleurs, il explique qu'une harmonisation des tarifs au niveau suisse entraînent des conséquences non pas sur le contribuable, mais sur le patient. Ce tarif ne correspond plus qu'à un seul forfait, mais additionne encore un tarif lié à la durée de l'intervention (fixé par quart d'heure d'intervention) et une indemnité kilométrique. Au final, la facturation au patient passe du simple au double au Val-de-Travers par le simple fait de l'éloignement du site de soins aigus, alors que, dans le même temps, cette même facturation n'évoluera que faiblement dans les autres régions du canton.

Le CC travaille depuis 4 ans maintenant sur ce dossier, en particulier dans le cadre de la centrale 144. Cette dernière permettra de réguler les appels et les services, mais également les périmètres d'intervention. Ceux-ci ne seront plus figés en fonction des frontières politiques des districts mais en fonction des temps de déplacement, de l'ambulance la plus proche et la plus adaptée pour l'intervention. Ainsi, le fait que les communes du canton aient un coût différent par habitant de la contribution au service d'ambulance deviendrait moins pertinent avec une régulation coordonnée entre tous les services.

Quoiqu'il en soit, la réponse du Conseil d'Etat suite à la question de la Députée Johanne Lebel-Calame, explicitait tout d'abord la présence d'un mandat qui a été donné à Hôpital neuchâtelois pour élaborer un concept de transport entre les sites de La Chaux-de-Fonds, de NHP et de Couvet. Ce mandat concernant les transferts inter-hospitaliers, il n'a que peu d'impact sur notre service communal. En effet pour assurer une sécurité sanitaire optimale, le service des ambulances du Val-de-Travers n'intervient que pour les interventions urgentes, c'est-à-dire pour les transports du site de l'événement jusqu'au site de soins aigus et non pas pour des transferts inter-hospitaliers. Le Conseil d'Etat explique ensuite que la mise en place de la centrale 144 permettra de diminuer le nombre d'interventions P1 (les plus urgentes), étant donné qu'une régulation permettra de trier et de déterminer de manière plus pointue les ambulances appelées à intervenir sur un site.

En comparaison avec les autres cantons, notamment le canton de Vaud, M. Michel explique que la centrale 144 y fonctionne depuis 15 ans maintenant. Il s'est avéré que le nombre d'interventions en ambulance n'a pas cessé d'augmenter. Plus précisément, le nombre d'interventions P1 n'a pas diminué, mais n'a pas augmenté non plus. En revanche, cela a explosé le nombre d'interventions P2 et P3 (interventions pour lesquelles les transports peuvent être planifiés et où le degré d'urgence est moins important).

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat expliquait également que HNE serait appelé à prendre en charge une partie de ces transports lorsque le centre de diagnostique et traitement (CDT) serait opérationnel sur le site de Couvet. Cette réponse constitue une bonne nouvelle, car elle signifie qu'il

sera possible d'amener une partie des patients sur le site de Couvet et qu'il deviendra de ce fait une porte d'entrée. Si les patients, une fois pris en charge à l'hôpital de Couvet, doivent être amenés sur un autre site de soins aigus plus pointu pour bénéficier de traitements adaptés, la prise en charge de ce transfert sera assuré par HNE et non pas par le patient lui-même. Le nombre de cas concernés par cette situation constitue toutefois une petite minorité. La grande majorité continuera de toute manière à être acheminée au NHP ou sur le site de La Chaux-de-Fonds.

Le Conseil d'Etat a précisé également que des réflexions sont en cours au niveau fédéral dans le cadre de la LAmal et qu'il est prévu d'augmenter la participation des assurances sur la prise en charge des transports de patients. Finalement, les assurés seront ravis d'apprendre que leurs primes ne sont pas prêtes de diminuer ! Quoiqu'il en soit, le CC se bat maintenant depuis 4 ans sur cette problématique. Il voit une opportunité dans la centrale 144, dans la mesure où elle est un organisme neutre qui engagera les ambulances sans regarder les frontières politiques, ni les frontières de districts. De cette manière, il n'y aura plus aucun sens que les contribuables d'une région financent une infrastructure qui intervient dans une autre région. Le CC espère que ce dossier aboutisse et qu'un financement des infrastructures ambulancières sur la base des normes de l'IAS ou prévoyant un forfait fixe pour la prise en charge des patients soit trouvé, l'idéal combinant les 2.

#### *491.330.00 Pertes sur débiteurs*

M. Calame (PLR) indique que le groupe PLR souhaiterait savoir si les pertes sur débiteur ont été suffisamment évaluées par rapport à cette importante hausse de tarif et comparées notamment aux comptes 2011 où les pertes étaient supérieures au budget 2013.

M. Karakash (cc) répond que l'effet sur les comptes 2011 était lié à un changement d'organisation dans la gestion des débiteurs du service des ambulances. Le suivi des débiteurs était jusque là géré par le service des ambulances et il a ensuite été transféré au DEF1. Dans le cadre de cette opération, un décalage de calendrier par rapport à la comptabilisation des pertes sur débiteurs est apparu. Cela explique pourquoi il y avait un montant aussi important aux comptes 2011. Ensuite ce transfert de gestion n'ayant pas ou plus d'impact au budget 2012, le montant a été réduit. Tandis qu'en 2013, l'augmentation correspond aux pertes sur débiteurs envisagées et liées à la hausse des tarifs.

## **5. PREVOYANCE SOCIALE**

#### *540.301.00 Traitement personnel crèche*

M. Santiago (Les Verts) relève que le soutien aux crèches est nécessaire et indiscutable. Or, l'augmentation de près de fr. 250'000.- correspond à 4 EPT selon des choix d'organisation qui devront être faits au cours des prochains mois. Dès lors, son groupe souhaite quelques explications du CC sur l'évolution récente de l'accueil des enfants dans les crèches et sur les options existantes. Et plus précisément si une structure privée du type de celle de Môtiers, qui donne entière satisfaction, a été prise en considération à sa juste valeur parmi les options.

Mme Brunner (cc) répond que l'entrée en vigueur au début de cette année 2012 de la loi sur l'accueil de la petite enfance a obligé à reformater complètement les structures d'accueil au niveau du personnel d'encadrement qui est nécessaire, notamment au niveau des subventionnements. La crèche communale va accueillir ces tous prochains mois plus d'enfants que sur cette année 2012. Elle vient de recevoir les statistiques d'entrées pour 2013 et davantage d'enfants sont attendus chaque mois. Par conséquent, la masse salariale est plus importante, mais les rentrées seront également plus conséquentes. En référence à la rubrique 540.434.00 concernant la facturation aux parents, le montant budgété en 2012 s'élevait à fr. 350'000.-. Pour 2013, elle passe à fr. 491'000.-. La participation des parents augmentent donc de fr. 141'000.- et compensent en partie les coûts de la crèche, tout comme les subventions cantonales qui passent de fr. 130'000.- à fr. 402'000.-. Elle explique que des subventionnements existent désormais pour toutes les structures, que ce soit l'accueil familial de jour, les structures de crèche hors Val-de-Travers ou la crèche communale. Elle

précise que le CC tient évidemment compte de l'atelier pour enfants « chez Joëlle ». Il s'agit d'une structure privée qui coûte beaucoup moins chère que les structures cantonales. Le CC ne pourrait qu'encourager les organisations de ce genre à se développer, mais il est également tenu d'offrir un certain nombre de places d'accueil pour remplir l'objectif qu'il a couché dans son programme de législature visant une croissance démographique et donc à offrir des prestations attractives attirant les familles. La commune dispose d'un nombre de places de crèche important. Il n'y a quasiment pas de liste d'attente et le personnel formé est très efficace. La crèche fonctionne bien mais il est évident que cela a un coût.

#### *580.366.00 Course des personnes âgées*

M. Santiago (Les Verts) relève que le CC considère que la participation communale a été « légèrement augmentée ». Dans les faits, elle passe de fr. 14'000.- au budget 2012 à fr. 20'000.- en 2013 et le montant était de fr. 12'000.- au budget 2011. Face à une progression de plus de 60 % en 2 ans, son groupe se permet de faire remarquer au CC qu'il n'a pas exactement la même appréciation sur ce qu'est une légère augmentation. Il espère au moins qu'avec ça, les aînés arrivent à gagner des courses et plein de médailles !

M. Mermet (cc) relève tout d'abord que cette ligne budgétaire prouve que le CC porte de l'intérêt aux aînés. Il relève que dans ce cas particulier et en comparant le résultat des comptes 2011, il a été procédé à une légère augmentation. Il explique que les budgets ont été depuis plusieurs années très nettement sous-évalués, mais les dépenses ont été à peu près régulièrement du même montant. En regardant les comptes, la charge est effectivement légèrement en hausse, mais il n'y a pas eu de différence fondamentale. Les montants budgétés n'étaient simplement pas adaptés à la situation réelle.

#### *581.319.00 Cotisations et divers*

M. Santiago (Les Verts) demande si le CC peut en dire plus sur ces actions.

M. Karakash (cc) explique qu'une animation à l'attention des personnes qui préparent leur retraite ou qui l'ont prise depuis peu a été organisée, pour la deuxième fois cette année. Il s'agit d'une rencontre permettant aux participants de découvrir les multiples associations et institutions qui proposent des services ou des activités aux personnes nouvellement retraitées. Cette soirée a été financée par une décision de la compétence du chef de dicastère, car inférieure à fr. 1'000.- et n'a donc pas fait l'objet d'une information à la CGF. Dans ce cadre, la commune offre la location de la salle et un apéritif dînatoire aux participants. Ces premières éditions ont obtenu un vif succès. Ce réseau socio-sanitaire est du même type que la plateforme des 7 à 9 de l'économie, la table ronde du tourisme ou encore celle de la culture. Ces forums permettent de réunir des acteurs qui ne sont pas directement liés à la commune, mais qui sont des partenaires. Le montant prévu sous cette rubrique permettra de disposer de quelques centaines de francs, pour par exemple éditer une publication. En effet, ce réseau socio-sanitaire a permis la réalisation du memento santé-social présenté sur le site Internet communal. Il a intégralement été réalisé par Ecoval et n'a pas nécessité de financement communal. Par contre, si le CC décide d'imprimer quelques exemplaires de ce memento pour les personnes qui n'ont pas accès à Internet, il aura besoin de fonds. Le montant de fr. 2'500.- n'est pas évalué de manière précise, mais il permettra de financer ce genre d'actions induit par ce réseau socio-sanitaire.

## **6 TRAFIC**

M. Calame (PLR) indique que son groupe n'a pas grand chose à relever sur le chapitre 6, à part confirmer qu'il ne soutiendra pas l'amendement des Verts à propos des fontaines. Le groupe PLR tient toutefois à remercier tout particulièrement le service de la voirie pour son excellent travail de déneigement à l'occasion des abondantes chutes de neige de ces dernières semaines.

#### *620.314.05 Entretien des fontaines et édicules*

M. Oppliger (PS) remarque qu'il est prévu la somme de fr. 2500.- au budget. En voyant ce montant la question se pose de savoir quels travaux sont prévus. A Môtiers, par exemple, plusieurs bassins ont des fuites et des colonnes fendues. L'eau coule sur la route, ce qui en cas de gel rendra la chaussée dangereuse. Il y a probablement aussi des fontaines à réparer dans d'autres villages. Dès lors, il souhaite savoir s'il est prévu de réparer ces fontaines. Si c'est le cas, il souhaite savoir de quelle manière ces travaux seront financés.

M. Fatton (cc) remercie le groupe PS pour sa question pertinente et répond qu'il s'agit avant tout d'un problème de libellé pour cette rubrique. En effet, elle concerne exclusivement l'entretien, de par l'achat des produits de nettoyage et d'entretien des bassins. Par contre, le CC est sensible à l'état de vétusté de certaines fontaines et a proposé d'augmenter le poste 700.316.00 « entretien réseau de fontaine » sous le chapitre « Protection aménagement et environnement ». Il explique que bien souvent lors de l'entretien du réseau d'une fontaine, il faut également rénover sa « chèvre » en exécutant quelques travaux de maçonnerie. Le montant prévu en 2012 a donc été augmenté de fr. 10'000.- au budget 2013. Cette somme permettra de mieux entretenir les fontaines car le CC est conscient que certaines nécessiteront une remise en état dans les années à venir.

Mme Vaucher (Les Verts) indique que son groupe souhaite proposer un amendement s'en tenant fidèlement au libellé. Ne sachant pas que l'« entretien des fontaines et des édicules » ne concernait que les produits de nettoyage, la volonté des Verts est de prévoir l'entretien des fontaines au sens général sous cette rubrique. Comme l'a relevé M. Oppliger, Mme Vaucher explique que les 14 fontaines de Môtiers sont véritablement en très mauvais état. Le commentaire du CC en regard du poste 700.316.00 informe que Val-de-Travers dénombre 120 fontaines. Selon l'objectif d'embellissement des villages inscrit dans le programme de législature, ces fontaines devraient être valorisées. Compte tenu des explications de M. Fatton, il s'avère que cet état des lieux exige finalement fr. 10'000.-. En se référant également aux différents préambules des groupes qui se préoccupent de l'augmentation des taxes causales, la question qui se pose est finalement de savoir si ces fr. 10'000.- doivent être maintenus au chapitre de l'eau qui est financé par la taxe ou s'il serait plus judicieux de les déplacer au chapitre 6 qui lui ne l'est pas. Dès lors, Les Verts proposent un amendement en 2 parties, se présentant comme suit :

*Amendement Les Verts - 620.314.05 Entretien des fontaines et des édicules ~~2'500.00~~ 12'500.00*

*Amendement Les Verts – 700.316.00 Entretien réseau de fontaines ~~35'000.00~~ 25'000.00*

Mme Vaucher relève que ces modifications sont cohérentes avec la volonté de ménager les taxes causales.

M. Fatton (cc) relève que cette proposition est intéressante. Toutefois, il explique qu'il est difficile d'entretenir une partie d'un objet financé par un compte spécifique et de réparer une autre partie du même objet en prélevant le financement nécessaire dans un autre poste. Il préfère avoir une vision globale des entretiens et de disposer d'une seule rubrique prévue pour l'entretien du réseau et des fontaines, au lieu d'avoir 2 postes dispatchés sur 2 services différents. Il propose dès lors de maintenir le budget tel que proposé. Laisser le nettoyage des fontaines aux travaux publics et la remise en état de la fontaine (réseau, chèvre, bassin) au service de l'eau de manière à avoir une seule vision.

Mme Vaucher (Les Verts) indique que si le CC souhaite être logique et avoir une vision globale, les produits de nettoyage devraient aussi être financés par la rubrique 700.316.00. Ainsi, le chef de dicastère aurait la vision globale de l'état de la fontaine dessus et dessous !

M. Fatton (cc) ajoute que de toute façon si la personne en charge du nettoyage des fontaines constate que certaines sont fendues, elle doit en informer le chef de dicastère qui retransmettra ensuite l'information à la personne en charge de leur remise à niveau.

Le président rappelle que 2 amendements sont déposés. Il demande s'ils sont conservés.

Mme Vaucher (Les Verts) confirme que son groupe les maintient et rappelle leur teneur.

M. Karakash (cc) relève que si ces amendements devaient être acceptés, il serait nécessaire de modifier le montant des ventes d'eau dans le but d'équilibrer le chapitre. Il tient à rendre l'Assemblée attentive que ces modifications entraîneront un entretien similaire des fontaines effectué par 2 services différents. Ce n'est pas le tout de procéder à des changements de lignes budgétaires, il est également nécessaire de se rendre compte de ce que cela implique dans l'opérationnel.

M. Mairy (PS) souligne que le groupe socialiste rejoint Les Verts dans leur souci de savoir s'il convient ou non de répercuter ces frais sur la taxe causale. Toutefois, à entendre le CC, il apparaît que ces questions soulèvent plusieurs enjeux complexes au niveau comptable et organisationnel aussi. De ce fait, il lui paraît précipité de se prononcer sur cette question. C'est pourquoi le PS s'abstiendra.

La parole n'étant plus demandée, le président procède au vote de l'amendement des Verts déposé à la rubrique 620.314.05 et proposant un montant de fr. 12'500.-. Ce dernier est refusé par 14 NON contre 2 OUI et 13 abstentions.

Le président indique que le deuxième amendement concernant le poste 700.316.00 sera traité lors de l'examen du prochain chapitre.

#### *620.314.00 Entretien routes et divers*

M. Santiago (Les Verts) relève qu'à l'heure actuelle, un montant de fr. 400'000.- par année est alloué à ce poste, ce qui lui paraît correct et convenable. Cependant dans les tableaux des crédits à solliciter en 2013, 2014, et 2015, il est anticipé de demander chaque année une rallonge de fr. 150'000.- toujours pour l'entretien des routes. Il s'agit donc d'une charge supplémentaire durable qui est réclamée. De ce fait, elle ne devrait en aucun cas être reportée sous les investissements, mais sur le budget de fonctionnement ! Son groupe désapprouve totalement ce procédé et s'oppose à inscrire une pareille augmentation de manière répétée et durable dans le budget. Aussi, il enjoint la CGF à ce qu'elle fasse preuve de toute sa vigilance et de sa probité sur ce point.

#### *620.309.02 Frais de formation*

M. Santiago (Les Verts) demande si des cours de formation de type SANU sont planifiés. Dans l'affirmative, il souhaite savoir s'il est prévu de mettre en application quelques principes écologiques dans l'entretien des espaces verts.

#### *620.312.02 Achat sel, calcium et gravier*

M. Santiago (Les Verts) souhaite savoir si une réflexion est menée sur des solutions alternatives comme cela se fait dans d'autres communes.

M. Fatton (cc) explique tout d'abord que l'entretien actuel des routes est minime car les couches d'usure ne sont jamais changées. Il est simplement remis de la matière sur ces couches afin d'éviter que la faille ne s'agrandisse et dégrade le caisson inférieur de la route. Il s'agit d'un entretien de surface. Par contre, les crédits d'investissement qui seront demandés prévoient une rénovation complète des routes. Cela implique que le bitume sera entièrement enlevé, les caissons qui commencent à s'affaisser seront réparés et le tapis sera renouvelé. Dans l'entretien conventionnel,

la commune arrive tout juste à faire le tour des routes pour tenter de conserver l'existant en tacconnant les trous. Il souligne que si cet entretien minimal n'est pas réalisé, les dégradations engendreront des coûts beaucoup plus élevés. L'infiltration de l'eau dans les fissures provoquera une déformation de la chaussée en cas de gel. Les fr. 150'000.- à investir pendant 3 ans concernent la remise à niveau de routes très dégradées qui nécessitent plus qu'un entretien minime. Il rappelle qu'une demande de crédit est une autorisation de dépenser, mais cela ne signifie pas que le montant total sera utilisé. Toutefois, il relève que quelque fois cela ne suffit plus d'entretenir, il est nécessaire de remplacer.

Concernant les frais de formation, il informe que des cours OPC sont prévus à l'attention des chauffeurs. Leur coût est de l'ordre de fr. 5'500.-. Dans le cadre de l'association suisse de la voirie, d'autres cours de formation sont organisés sur l'entretien des espaces verts, l'utilisation de produits ou de machines. Les collaborateurs sont sensibilisés sur l'écologie. M. Fatton précise qu'il ne connaît pas du tout l'association SANU, mais cela l'intéresse et il se renseignera sur les modalités des différents cours proposés.

Au sujet du sel, il explique que des quantités similaires sont utilisées d'année en année. D'autres solutions existent tels que le recours à des copeaux ou un gravillonnage plus intensif. Ecologiquement de meilleurs résultats sont obtenus avec les copeaux. Toutefois, il faut tenir compte de l'entretien que cela représente au printemps, le nettoyage des routes et des différents canaux égouts obstrués par les écorces ou le gravier. Cela a pour effet de reporter d'autres coûts sur d'autres rubriques comptables. Si la commune pouvait se passer de sel, il est convaincu que cela serait une bonne chose mais malheureusement elle n'y arrive pas. Il ajoute que les travaux publics ont également essayé de travailler avec moins de gravier et de trouver des solutions alternatives. Les différents véhicules achetés ont permis une économie significative de sel et les travaux publics continuent de tenter d'améliorer cette pratique. Toutefois à l'heure actuelle, il n'est pas évident de remplacer le sel de façon efficiente.

## **7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

### *700.316.00 Entretien réseau de fontaines*

Mme Vaucher (Les Verts) retire l'amendement déposé à la rubrique 700.316.00 compte tenu du résultat du vote de celui proposé au poste 620.314.05.

### *700.480.00 Prélèvement à réserve eau*

Mme Vaucher (Les Verts) constate qu'un prélèvement de fr. 134'600.- à la réserve est budgété d'une part et une stabilité des recettes de vente d'autre part. Son groupe aimerait que le CC lui en dise plus sur les projections dans le domaine de l'approvisionnement en eau. Et notamment si une stabilité de la consommation d'eau, une diminution de la réserve ou si une augmentation du prix de l'eau est prévue.

M. Fatton (cc) confirme que la consommation d'eau est stable, suite à une remise à niveau d'une partie du réseau. Malheureusement 2 à 3 fois par mois, de nouvelles fuites se produisent, des conduites éclatent. Il est difficile de quantifier l'économie réalisée suite aux interventions du service de l'eau.

En ce qui concerne l'alimentation en eau, le CC a mandaté une étude de planification pour définir la façon s'approvisionner dans les années à venir, si les réserves actuelles sont pérennes et les manières de capter l'eau. L'entretien des différents réservoirs a été amélioré par un système de contrôle à distance, suite au crédit adopté par le Conseil général. L'ensemble de ces travaux de remise à niveau arrivent bientôt à terme. L'eau étant l'or de l'avenir, M. Fatton confirme que le CC porte une attention toute particulière à la qualité du réseau et à sa pérennisation. Cela implique toutefois d'importants coûts. Il ajoute que durant de nombreuses années, la commune a laissé ces travaux de côté, raison pour laquelle les charges sont plus importantes aujourd'hui.

#### *710.315.01 Traitement des boues et sables*

M. Santiago (Les Verts) demande si la mise en œuvre des mesures PGEE permet de diminuer la production des boues et autres déchets dans les dégrilleurs. Son groupe souhaite savoir s'il est possible d'espérer le cas débouchant sur une diminution des frais pour leur élimination.

M. Fatton (cc) explique que c'est bien le but du PGEE. Le problème est que des déchets ménagers arrivent dans les dégrilleurs. De l'étaupe a été retrouvée dans les rouages du système d'épuration, dans le Bas Vallon notamment. Le service de l'eau a tenté de déterminer d'où provenaient ces déchets. Il explique que malheureusement certaines personnes jettent le contenu de leurs poubelles dans les toilettes. Or, il faut éviter à tout prix de servir les WC pour jeter des déchets, car ils obstruent les canalisations et nuisent à la bonne épuration des eaux usées. Le CC est sensible à cette problématique. Il espère que les travaux liés au PGEE porteront leurs fruits et que moins d'éléments inattendus finiront dans les STEP. S'agissant avant tout d'une question de civilité, le CC espère trouver les fautifs et les responsabiliser sur les dégâts causés.

#### *720.310.00 Impression de formules*

M. Santiago (Les Verts) souhaite savoir ce qu'il en est du processus de communication imaginé. Il rappelle que l'information dans le domaine des déchets faisait partie des mesures d'amélioration prévue au budget précédent.

#### *720.311.00 Achat mobilier, mat. et machines*

M. Santiago (Les Verts) aimerait avoir quelques explications sur l'achat d'une benne à verre, ses motivations et si cela ne devrait pas charger le compte 720.318.45 collecte du verre, comme c'est le cas pour le carton.

#### *720.318.30 Ramassage et transport des déchets ménagers*

M. Santiago (Les Verts) constate que le volume des déchets ménagers est en diminution, tandis que les encombrants et recyclés sont en augmentation. Son groupe souhaite savoir s'il doit comprendre par là que les trajets augmentent ? Les arguments donnés pour cette hausse sont que « *ce poste est en pleine évolution dû au changement de système en cours* ». Il aimerait dès lors quelques compléments d'information.

M. Mermet (cc) indique que cette année, une information directe a été envoyée en tous ménages et cela sera le cas tous les ans. Lors de la dernière facturation, une notice explicative a également été annexée. Il conçoit que le concept de communication dans ce domaine est dans sa phase embryonnaire et il confirme que le CC travaille à son amélioration et à son développement.

Concernant l'achat de matériel, il explique qu'une nouvelle benne à verre a été acquise pour répondre aux besoins lors de manifestations. Cela étant lié spécifiquement aux activités générales de la gestion des déchets, les charges qui en découlent sont traitées différemment sans passer par le compte du verre.

Au sujet des transports des déchets, M. Mermet confirme qu'ils sont en augmentation car le nombre de moloks croît également. Il indique que les tarifs pour ces transports ont été adaptés à l'IPC l'année dernière. La convention prévoyait cette opération. Il ajoute qu'un suivi important est assuré, notamment en procédant à des vidanges plus nombreuses à l'approche des week-ends, notamment aux écopoints sis à Fleurier-Longereuse et à Couvet-Preyel.

#### *720.390.02 Imputation interne administration*

M. Santiago (Les Verts) remarque qu'en préambule du budget, le CC annonce une augmentation de la taxe de base de déchets. En parallèle, son groupe constate que l'imputation interne de l'administration est en hausse constante (+ fr. 50'000.-) depuis les comptes 2011. Dès lors, il souhaite savoir quelles en sont les raisons.

M. Mermet (cc) explique tout d'abord que les frais postaux disparaissent de la rubrique 720.318.00, car ils sont tous pris en charge au chapitre de l'administration. Il rappelle aussi que l'année prochaine, la facturation sera divisée en 2 au lieu d'une, un envoi pour la taxe au poids et un second pour la taxe de base. C'est donc la combinaison de ces 2 changements qui provoque cette augmentation. D'une part le rapatriement des frais postaux sous un seul compte et d'autre part le fait d'avoir 2 facturations.

## **8 ECONOMIE PUBLIQUE**

### *812.318.03 Déchiquetage et transport de plaquettes*

M. Santiago (Les Verts) constate que cette nouvelle ligne comptable est liée à l'exploitation du bois acheminé au chauffage à distance (CAD) de Couvet. Aussi, le groupe des Verts se demande si elle ne devrait pas être justement intégrée dans le chapitre 863 « Chauffage à distance Couvet ».

M. Karakash (cc) confirme que non. Le service forestier fournit les combustibles au CAD et par conséquent des frais de production sont intégrés au chapitre 812. Les produits de la vente apparaissent ensuite comme charges au chapitre du CAD. Mais il n'y a pas une correspondance égale, car la société de chauffage à distance peut toujours acheter des plaquettes ailleurs qu'au service forestier communal. Dès lors, il est assez logique de conserver cette traduction également au budget : le service forestier est en charge de la production de plaquettes et le chauffage à distance lui en achète.

### *861.410.00 Ristourne VITEOS*

Mme Vaucher (Les Verts) indique que l'année passée, Viteos avait décidé de résilier unilatéralement la convention pour l'utilisation du sol. Pour mémoire, les comptes 2010 avaient enregistré un revenu de fr. 153'674.-, puis seulement de fr. 44'000.- en 2011. Si son groupe interprète correctement les projections au budget 2013, cela signifie que le CC n'a pas réussi à faire revenir Viteos sur sa résiliation. Il demande donc au CC de l'informer sur l'état de ce litige.

M. Mermet (cc) confirme tout d'abord que le mot « litige » est bien adéquat ! Il indique qu'une facture pour l'utilisation du sol a été adressée à Viteos, suite à sa résiliation de la convention à son échéance. Dès lors, le CC est toujours en conflit et en discussion avec Viteos. Concernant l'équipement en gaz du nouveau quartier de Surville à Buttes, – demande de crédit à l'ordre du jour du prochain Conseil général – il précise que cette question est aussi en suspens et doit être discutée. Cette réflexion concernant le droit d'utilisation du sol pour les réseaux est également menée au niveau cantonal. Actuellement, rien n'est tranché. Le CC n'a pas abandonné et n'a perdu ni l'espoir, ni la forte volonté de faire avancer ce dossier !

## **9 FINANCES ET IMPOTS**

### *943.312.00 Chauffage, éclairage, eau des immeubles*

Mme Vaucher (Les Verts) aimerait savoir si des actions en matière d'économie d'énergie seront menées, par exemple au niveau du chauffage ou de l'éclairage, compte tenu du montant relativement stable.

### *943.314.00 Entretien des immeubles*

Mme Vaucher (Les Verts) indique que son groupe est interpellé sur le montant à la hausse (+ fr. 50'000.-) pour des tâches courantes et divers travaux mineurs d'amélioration.

M. Fatton (cc) répond qu'effectivement le montant prévu au poste 943.312.00 est relativement stable. Dans les comptes 2011, le montant s'élevait à fr. 1'091'210.15. Il explique que les périodes



froides peuvent faire varier fortement ces charges. La consommation en chauffage est alors plus importante lors d'une saison plus froide que lors d'une chaude.

En ce qui concerne l'économie d'énergie, il rappelle tout d'abord la demande de crédit pour l'amélioration énergétique de l'enveloppe du collège du Val-de-Travers qui est à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général. Il pense également au développement du chauffage à distance de Couvet qui améliorera l'efficacité énergétique des 8 bâtiments communaux sis aux alentours de la Place des Collèges. Il espère que des gains énergétiques pourront encore être escomptés par une meilleure gestion des installations avec la pose d'échangeurs de chaleur sur le circuit secondaire. L'ensemble de ces éléments lui font croire que la part d'énergie consommée pourra encore diminuer pour les différents bâtiments communaux dans les années à venir. Par contre, concernant l'aspect climatique, il relève que lorsque les bâtiments communaux sont bien isolés, la météo ne devrait plus avoir une grosse influence sur la consommation en chauffage. Le parc immobilier communal n'en est pas encore là, mais il espère que l'ensemble de ces immeubles ne consommera quasiment plus rien d'ici quelques années. Il relève cependant qu'il y a encore beaucoup de travail sur le métier pour arriver à ce stade.

#### *943.427.02 Locations de salles*

M. Calame (PLR) constate que le délai de facturation est toujours trop long, certaines sociétés attendant leur facture depuis 2010 ! En général, il y a toujours en moyenne 6 mois pour facturer les réservations de salles. Aussi, il aimerait savoir ce que le système GELORE va apporter à la résolution de ce problème. Le PLR avait déjà fait une intervention en séance du Conseil général, sauf erreur au mois de juin dernier à ce sujet. Toutefois, il constate que la situation ne s'est guère améliorée et aimerait savoir ce que le CC entend faire pour remédier à cette problématique. Il pense que les loyers devraient tout simplement être encaissés avant la date de location, avec comme principe : « Pas de paiement, pas de clés ! ». Il souhaite dès lors connaître la position du CC.

M. Fatton (cc) explique que des difficultés ont été rencontrées avec le programme GELORE pendant ces dernières années. Notre structure n'était pas forcément adaptée à ce programme. Le CC s'est rendu compte qu'il fallait une plus grande synergie entre le service des bâtiments et la gestion de GELORE. L'expérience a en effet démontré que bien souvent des difficultés de communication entre ces 2 entités étaient rencontrées, notamment en raison de la gestion des salles. C'est pourquoi, lors du remaniement des différents dicastères suite aux dernières élections communales, il a été décidé que la gestion de GELORE pour l'ensemble des salles communales serait à la charge du service des bâtiments. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les réservations des salles communales se feront au dicastère des infrastructures (DI), soit en passant au guichet (ouvert 2 jours par semaine) à la rue des Moulins 28, soit en réservant par le biais du site Internet. La réservation via GELORE doit être améliorée d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 2013. Le service des bâtiments effectue des tests et il espère que cela portera ses fruits. Désormais en ayant tout dans le même dicastère, il espère que cela améliorera la situation et aidera notamment à facturer les locations plus rapidement.

#### *943.427.01 Locations immeubles patrimoine administratif*

M. Willener (UDC) remarque que, par rapport au budget 2012, il n'y a pas d'énorme modification, ce poste augmentant de fr. 5'000.-. Par contre, il constate qu'en regard des comptes 2011, il y a fr. 300'000.- de différence. Aussi, le groupe UDC souhaite savoir pourquoi le CC n'a pas adapté ce chiffre et si 2011 était une année exceptionnelle.

M. Fatton (cc) relève qu'il est un peu pris au dépourvu et n'a pas vraiment de réponse à donner. Il indique que, sauf erreur, des bâtiments du patrimoine administratif ont été transférés au patrimoine financier.

Après quelques minutes de recherches avec le chef du DEFI, M. Fatton explique tout d'abord que les locations de salles (943.427.02, nouvelle rubrique dès le budget 2012) étaient précédemment

englobées dans les locations des immeubles du patrimoine administratif. Pour la part encore manquante, il ne trouve malheureusement pas d'explications.

Le président propose que cette question soit creusée et que le CC y apporte une réponse lors d'une prochaine séance de la CGF.

M. Fatton (cc) confirme qu'il fera le nécessaire.

Le président poursuit l'examen de détail du budget (fin du chapitre 9, totaux du budget de fonctionnement, récapitulation par nature, budget des investissements et planification financière quadriennale) qui laisse le Conseil général muet. Il passe ensuite la parole au CC qui souhaite revenir sur la question de M. Willener.

M. Fatton (cc) indique que la différence manquante à la rubrique 943.427.01 s'explique par le versement de la dédite de l'Etat en 2011 lorsqu'il a quitté de manière anticipée l'Hôtel de district de Môtiers. Ensuite, la perte de cette location a été intégrée au budget ainsi que celle d'une partie du Château de Travers qui n'était plus louée à une société.

La parole n'étant plus demandée, le président passe à la lecture de l'arrêté amendé, qui se présente comme suit :

« *LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS*

*vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964;*

*vu le règlement sur les mécanismes de maîtrise des finances communales, du 22 juin 2009;*

*vu le rapport du Conseil communal, du 20 novembre 2012;*

*vu le préavis positif de la commission de gestion et des finances, du 19 novembre 2012;*

*sur la proposition du Conseil communal,*

*arrête:*

**Article premier** *Le budget de fonctionnement de l'exercice 2013 est amendé comme suit :*

- compte	213.3xx.xx	Promotion communale aux filières post obligatoires	Fr.	6'000.00
- compte	309.365.01	Subvention au Centre culturel	Fr.	27'000.00

**Art. 2** *Au vu des amendements ci-dessus, est approuvé, le budget de l'exercice 2013, qui comprend :*

a) *Le budget de fonctionnement, qui se présente en résumé comme suit :*

Charges	Fr.	64'092'300.00
Revenus	Fr.	63'456'400.00
Excédent de charges	Fr.	635'900.00

b) *Le budget des investissements, qui se présente en résumé comme suit :*

Dépenses autorisées	Fr.	17'550'417.23
Crédits à solliciter	Fr.	13'907'000.00
Recettes	Fr.	0.00
Investissements totaux	Fr.	31'623'260.38

c) *Le budget des dépenses et recettes du patrimoine financier :*

Dépenses autorisées	Fr.	165'843.15
Recettes	Fr.	0.00

**Art. 3** *La limite de déficit du compte de fonctionnement pour l'exercice 2013 s'élève à Fr. 1'389'662.-.*

**Art. 4** *Le montant maximal des investissements nets soumis aux mécanismes de maîtrise des finances pour l'exercice 2013 s'élève à Fr. 4'226'857.–.*

**Art. 5** <sup>1</sup>*Le présent arrêté entre immédiatement en vigueur.*

<sup>2</sup>*Il sera transmis, avec un exemplaire du budget, au service des communes.*

*Val-de-Travers, le 14 décembre 2012 ».*

L'examen de détail de l'arrêté ne suscitant aucun commentaire, **c'est finalement à l'unanimité que le Conseil général approuve le budget 2013**, tel que rapporté ci-devant.

## **B) DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAL DES POUVOIRS PERMETTANT DE PROCÉDER AUX TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES DÉCOULANT DES TRAVAUX EXÉCUTÉS DANS LE CADRE DU BUDGET POUR L'EXERCICE 2013**

La parole n'étant pas utilisée et l'entrée en matière n'étant pas contestée, le président passe à l'examen de détail de l'arrêté. Ce dernier ne suscitant aucun commentaire, **c'est à l'unanimité que le Conseil général accepte l'arrêté relatif à la délégation au Conseil communal des pouvoirs permettant de procéder aux transactions immobilières découlant des travaux exécutés dans le cadre du budget pour l'exercice 2013**, tel que soumis par le Conseil communal.

---

## **4. COMMUNICATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

### **Suite de la résolution du groupe socialiste concernant la coordination de « l'affaire Menoud »**

M. Mermet (cc) informe que suite à la résolution que le Législatif a adoptée et que le CC a transmise au Gouvernement, le CC a reçu le 7 décembre dernier une lettre du Conseil d'Etat à ce sujet. Il en cite un extrait : « *Dans l'impossibilité de trouver à l'interne du canton un expert totalement indépendant de l'Etat ou de la chambre neuchâteloise de l'agriculture, nous allons mandater un expert qui soit extérieur au canton. Nous sommes actuellement, le canton et nos services, en train d'évaluer la personne adéquat* ». Il indique qu'une personne issue d'un service vaudois qui s'occupe de gestion et de contrôle agricole sera vraisemblablement mandatée à cette fin. Ainsi, cet expert sera totalement indépendant. Cette personne sera désignée tout prochainement. Il confirme finalement que le Conseil d'Etat prendra à sa charge les frais liés à ce mandat.

---

## **5. MOTIONS, PROPOSITIONS ET PROJETS D'INITIATIVES COMMUNALES**

Aucune motion, proposition, ni projet d'initiative communale n'est présenté par le Législatif.

---

## **6. RESOLUTIONS**

Aucune résolution n'est présentée par le Législatif.

---

## **7. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS**

### **A) QUESTIONS**

1. Question de M. Loris Vuilliomenet (PS) intitulée : « **Un train pour les frontaliers, à quoi bon ?** »

*« Alors que le canton vient de franchir la barre des 10'000 frontaliers, lesquels ne sont heureusement pas synonymes de 10'000 véhicules, mais quand même, une nouvelle liaison de transports publics entre Fleurier et Pontarlier devrait permettre de réduire quelque peu le trafic routier.*

*Devrait, car les horaires de la ligne nous semblent correspondre peu à ceux des automobilistes frontaliers, le train partant trop tard le matin... et en faisant tout autant en fin de journée.*

*Le CC peut-il nous renseigner sur le choix de ces horaires et sur les contraintes ayant éventuellement pesé sur eux ? »*

M. Mermet (cc) répond qu'il y a d'abord des critères de possibilités techniques sur la ligne et également les contraintes par rapport aux liaisons qui sont déjà existantes. Quant à la question de savoir si ces horaires correspondent à un besoin et s'ils seront efficaces, il pense que l'inquiétude vient du fait que les personnes qui ont reçu les informations de ces horaires n'ont pris en compte que l'horaire de train. Il précise qu'en fait cette offre est combinée aux trajets de bus qui existent déjà. En prenant un exemple, M. Mermet explique qu'il est possible de partir le matin à 6h04 à Pontarlier pour arriver à 6h37 à Fleurier. Il est aussi possible de partir à 6h51 et d'arriver à 7h21. L'un de ces trajets est effectué par un bus et l'autre par le train. Pour le retour, il est possible de partir de Fleurier à 16h19, 17h19 et à 18h10. Il conçoit que si seuls les parcours en train sont pris en compte, l'offre paraît forcément peu cohérente, étant donné que les trajets sont beaucoup trop espacés entre le matin et l'après-midi. Mais en tenant compte des 2 offres combinées, notamment depuis Fleurier, cette nouvelle liaison de transports publics devrait permettre de décharger en partie le nombre de véhicules sur l'axe entre le Val-de-Travers et Pontarlier.

---

Ayant épuisé les points à l'ordre du jour et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous à la prochaine séance qui aura lieu ce lundi 17 décembre et informe toutes et tous qu'ils sont invités à partager le verre de l'amitié. Il lève la séance à 22h10.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

LE PRESIDENT :

LE SECRETAIRE :

Bernard Rosat

Pierre-Alain Wyss

**Motions en suspens :**

- ✓ PLR : « Pour une déchetterie unique, centralisée et facile d'accès », acceptée par le CG lors de sa séance du 12 décembre 2011

**Postulats en suspens :**

- ✓ PLR et UDC : « Pour un rapport global concernant la politique du Conseil communal en matière de développement de l'habitat à Val-de-Travers », accepté par le CG lors de sa séance du 10 septembre 2012